

Procès-verbal – CONSEIL D’ADMINISTRATION
14 juin 2019, 12 h
Salle A-1056 et par conférence téléphonique
10 905, boul. Henri-Bourassa Est, Montréal QC H1C 1H1

PRÉSENCES	ABSENCES	INVITÉS
M. André Brunelle, Président (<i>par conf. tél.</i>) Mme Francine Dubé, Vice-présidente (<i>par conf. tél.</i>) Dre Renée Fugère, PDG et secrétaire Mme Christiane Asselin (<i>par conf. tél.</i>) M. Antoine Boucher (<i>par conf. tél.</i>) M. Maxime Di Patria (<i>par conf. tél.</i>) Mme Julie Duchaine Mme Lise Héroux (<i>par conf. tél.</i>) Mme Marcelle Lajoie (<i>par conf. tél.</i>) Mme Caroline Larue (<i>par conf. tél.</i>) M. Grégoire Leclair (<i>par conf. tél.</i>) Mme Véronique Lussier (<i>par conf. tél.</i>) M. Samsith So Mme Michèle Tourigny (<i>par conf. tél.</i>)	Dr Benoit Dassylva M. Jacques Gendron Dr Michael Mansour M. Serge Régnier	M. Yann Belzile, directeur général adjoint Mme France Nadeau, coordonnatrice des services financiers
		POPULATION
		Aucun membre de la population n’assiste à la réunion.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'assemblée ayant dûment été convoquée, le président, M. André Brunelle, ouvre la séance à 12 h. Mme Line Caron, technicienne en administration, prend les délibérations en note et dresse le procès-verbal.

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
1.	<p>ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR Les membres ont reçu copie de l'ordre du jour.</p> <p>PROPOSITION CA-2019-037 <i>IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MADAME VÉRONIQUE LUSSIER, APPUYÉE PAR MADAME MARCELLE LAJOIE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter l'ordre du jour de la réunion spéciale du conseil d'administration tenue ce jour tel que présenté.</i></p> <p style="text-align: right;"><i>La proposition est adoptée à l'unanimité.</i></p>
2.	<p>POLITIQUE : 2.1. ENCADREMENT DE L'APPLICATION DES MESURES DE CONTRÔLE À L'INSTITUT NATIONAL DE PSYCHIATRIE LÉGALE PHILIPPE-PINEL</p> <p>La politique intitulée « Encadrement de l'application des mesures de contrôle à l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel » est déposée au C. A. pour approbation. On rappelle que cette politique a déjà fait l'objet d'une approbation par le conseil d'administration le 21 février 2018 et qu'elle a été révisée afin d'actualiser le nom de l'établissement et d'apporter des modifications mineures suite au travail de relecture de la juriste de l'Institut qui a assuré les termes de ce document.</p> <p>Le comité de vigilance et qualité s'est penché sur le document lors de sa réunion qui s'est tenue le 16 mai 2019 et la présidente du CVQ fait savoir que cette version respecte les nouvelles fonctions des professionnels de la santé et qu'elle a été adaptée au rôle professionnel. Aussi, des corrections sont demandées pour une note de bas de page et pour le retrait de noms fictifs inscrits dans une annexe. De plus, des précisions sont apportées par la présidente-directrice générale et le président du conseil d'administration concernant un questionnement dans les sections du préambule et du fondement de la politique.</p> <p>Après délibérations,</p> <p>PROPOSITION CA-2019-038 <i>IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MADAME CAROLINE LARUE, APPUYÉE PAR MONSIEUR SAMSITH SO ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil d'administration de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel, sur recommandation du comité de vigilance et de la qualité, approuve la politique 1235-68-15 «Encadrement de l'application des mesures de contrôle à l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel » avec les modifications apportées et les corrections demandées par la présidente du comité de</i></p>

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	<p><i>vigilance et de la qualité (assembler sur la même page les notes de bas de page de l'annexe 1 et retirer les noms fictifs inscrits à l'annexe 4).</i></p> <p style="text-align: right;"><i>La proposition est adoptée à l'unanimité.</i></p>
3.	<p>AFFAIRES FINANCIÈRES</p> <p>3.1. RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2018-2019</p> <p>Les membres ont reçu le « <i>Rapport aux responsables de la gouvernance – Communication des résultats des travaux d'audit</i> » pour l'exercice terminé le 31 mars 2019 de la firme Raymond Chabot Grant Thornton. Ce rapport présente un aperçu des résultats des travaux d'audit et a été préparé conformément aux exigences de la Norme canadienne d'audit (NCA) 260, <i>Communication avec les responsables de la gouvernance</i>.</p> <p>On fait savoir que le comité de vérification lors de sa réunion du 10 juin 2019 a rencontré les vérificateurs. On rapporte que ce rapport ne fait état d'aucune anomalie, toutefois, le comité de vérification s'engage à faire un suivi concernant le contrôle interne qui présente certaines déficiences. Par ailleurs, un plan d'état de situation sera déposé par la direction pour les déficiences à corriger.</p> <p>Après délibérations,</p> <p style="text-align: center;">PROPOSITION CA-2019-039</p> <p style="text-align: center;"><i>IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MONSIEUR ANTOINE BOUCHER, APPUYÉ PAR MADAME FRANCINE DUBÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil d'administration, sur recommandation du comité de vérification, approuve le document intitulé « Rapport aux responsables de la gouvernance – Communication des résultats des travaux d'audit » pour l'exercice terminé le 31 mars 2019 .</i></p> <p style="text-align: right;"><i>La proposition est adoptée à l'unanimité.</i></p> <p>Les membres ont reçu la fiche synthèse du rapport financier annuel au 31 mars 2019 accompagnée des tableaux financiers et du rapport financier annuel du MSSS pour l'année financière terminée le 31 mars 2019. Lors de sa planification budgétaire, l'Institut avait déposé un budget détaillé en équilibre. Au 31 mars 2019, l'Institut présente un déficit de 341 936 \$ au fonds d'exploitation et un déficit de 46 952 \$ au fonds d'immobilisation. La perte de revenus des usagers provenant d'autres provinces explique le résultat au fonds d'exploitation et l'amortissement des immobilisations du projet autofinancé d'économie d'énergie explique le résultat au fonds d'immobilisation.</p>

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	<p>Il est demandé au conseil d'administration d'approuver les états financiers au 31 mars 2019 pour pouvoir transmettre au MSSS dans les délais requis le budget détaillé (RR-446), le rapport cumulatif et prévisionnel à la P6 (RR-444), le plan d'équilibre budgétaire et les résultats de la période 3, 6, 9, 12 (AS-617).</p> <p>Des félicitations sont adressées à l'équipe des ressources financières pour tout le travail accompli.</p> <p>Après délibérations,</p> <p>PROPOSITION CA-2019-040 <i>IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MADAME MICHÈLE TOURIGNY, APPUYÉE PAR MADAME FRANCINE DUBÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil d'administration, sur recommandation du comité de vérification, approuve le « Rapport financier annuel au 31 mars 2019 » pour l'année 2018-2019.</i></p> <p style="text-align: right;"><i>La proposition est adoptée à l'unanimité.</i></p>
4.	<p>RAPPORT ANNUEL 2018-2019 DE L'ÉTABLISSEMENT</p> <p>Les membres ont reçu copie du rapport annuel 2018-2019 de l'établissement. La présidente-directrice générale explique le court délai de transmission par les difficultés opérationnelles rencontrées. Elle mentionne que le rapport déposé résume les faits saillants et la généralité de l'établissement pour l'année 2018-2019 et fait aussi part de certains éléments concernant l'entente de gestion et d'imputabilité, l'Agrément et la politique des soins de vie.</p> <p>On rappelle aussi que les rapports annuels des comités, conseils, départements et services de l'établissement sont préalablement analysés par le comité de gouvernance et d'éthique et servent à rédiger le rapport annuel de gestion.</p> <p>On mentionne que ce rapport sera acheminé au MSSS qui après analyse, nous fera parvenir les modifications à apporter s'il y a lieu.</p> <p>Après délibérations,</p> <p>PROPOSITION CA-2019-041 <i>IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MADAME CAROLINE LARUE, APPUYÉE PAR MADAME MARCELLE LAJOIE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil d'administration de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-</i></p>

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	<p><i>Pinel approuve le rapport annuel 2018-2019 de l'établissement tel que déposé pour transmission au MSSS.</i></p> <p><i>La proposition est adoptée à l'unanimité.</i></p>
5.	<p>LEVÉE DE LA SÉANCE</p> <p>PROPOSITION CA-2019-042 <i>L'ordre du jour étant épuisé, IL EST RÉSOLU de lever la séance à 12 h 45.</i></p>

(Original dûment autorisé)

André Brunelle
Président du conseil d'administration

PV-CA 2019-06-14
Approuvé le 11 septembre 2019

(Original dûment autorisé)

Renée Fugère
Présidente-directrice générale et secrétaire